

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1996

Technical and Bibliographic Notes / Notes technique et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

	10X		14X		18X		22X		26X		30X	
	12X		16X		20X		24X		28X		32X	

✓

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

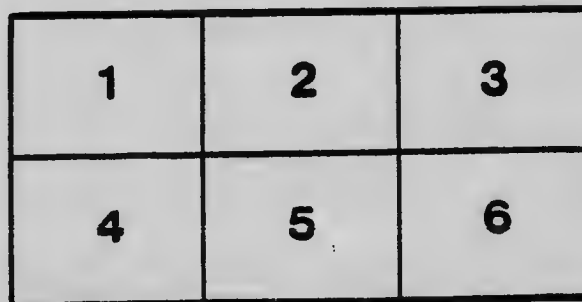
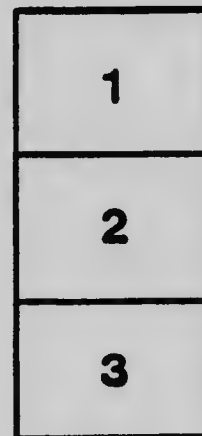
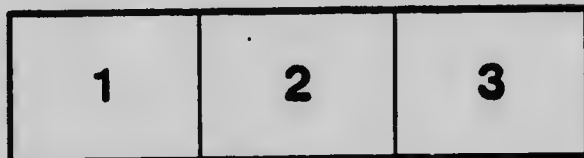
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filage.

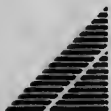
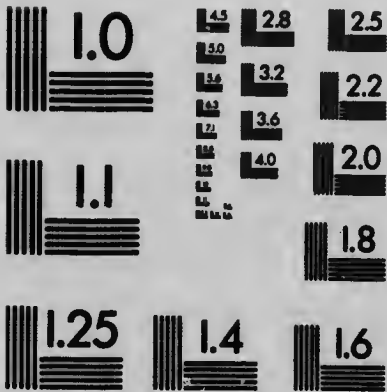
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482 - 0300 - Phone
(716) 288 - 5989 - Fax



**BILL RELATIF AUX FORCES NAVALES
DE L'EMPIRE**

Discours prononcé par le

Tres Hon. R. L. BORDEN

le 5 DECEMBRE 1912

FC557

B55

1912

Pxvx

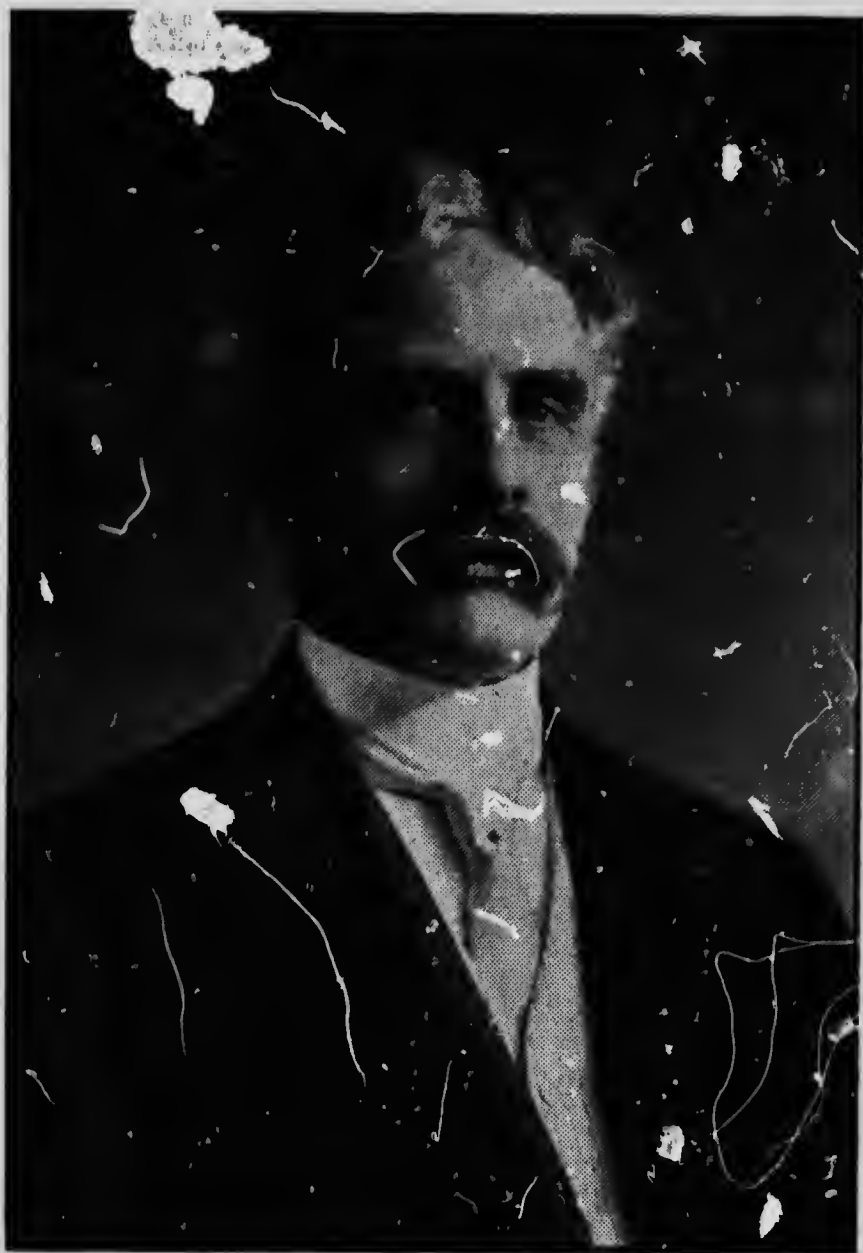
LOI A L'EFFET D'AIDER LA MARINE.

Loi autorisant des mesures à l'effet d'accroître les forces navales effectives de l'Empire.

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète :

1. La présente loi peut être citée sous le titre : *Loi à l'effet d'aider la marine.*
2. Sur et à même le Fonds du revenu consolidé du Canada, il peut être payé et appliqué une somme n'excédant pas trente-cinq millions de dollars dans le but d'accroître immédiatement les forces navales effectives de l'Empire.
3. Ladite somme doit être employée et appliquée, sous la direction du Gouverneur en conseil, à la construction et à l'équipement de navires de guerre ou de croiseurs cuirassés du type le plus moderne et le plus puissant.
4. Lesdits navires, après avoir été construits et équipés, doivent être placés par le Gouverneur en conseil à la disposition de Sa Majesté pour la commune défense de l'Empire.
5. Ladite somme doit être payée, employée et appliquée et lesdits navires doivent être construits et placés à la disposition de Sa Majesté, subordonnément aux termes, conditions et arrangements qui peuvent être convenus entre le Gouverneur en conseil et le gouvernement de Sa Majesté.

LES FORCES NAVALES
DE L'EMPIRE



R. A. Barden.

Les Forces Navales de l'Empire.

Le 5 décembre 1912, le Très Hon. R. L. Borden a déposé à la Chambre des communes un projet de loi relatif aux forces navales de l'empire. Le but de ce bill est d'augmenter immédiatement et effectivement les forces navales de l'empire. Il pourvoit à la dépense de la somme de \$35,000,000 pour la construction et l'équipement de cuirassés du type le plus puissant et le plus moderne. Quand ces vaisseaux seront construits ils seront à la disposition de Sa Majesté pour la défense en commun de l'empire.

Le très hon. R. L. BORDEN (premier ministre): J'ai l'honneur de déposer un bill (n° 21) autorisant certaines mesures à l'effet d'augmenter les forces navales de l'empire.

Dans les remarques que je me propose d'adresser à cette Chambre, monsieur l'Orateur, sur un sujet aussi important que celui que je vais discuter, ce n'est pas mon intention de faire de polémique. Si certaines parties de mon discours contredisent nécessairement des opinions exprimées par des honorables députés de l'un ou l'autre côté de cette Chambre, je veux qu'il soit bien compris que je ne le fais pas dans un esprit de critique, mais seulement pour exposer franchement à la Chambre les raisons qui ont forcé le Gouvernement à adopter la ligne de conduite que je vais maintenant vous faire connaître.

Il ne m'est pas nécessaire de parler de l'accroissement de puissance et d'influence du Canada dans l'empire, accroissement dû à son développement remarquable et à l'augmentation extraordinaire et rapide de nos ressources pendant le dernier quart de siècle. Cet accroissement de puissance et d'influence a eu nécessairement pour résultat un certain développement graduel et sûr de nos relations avec l'Empire-Uni et les autres dominions qui en font partie.

L'évolution des relations constitutionnelles dans l'empire pendant le demi-siècle écoulé n'a pas été moins marquée que ses progrès matériels.

Dans ce développement constitutionnel se pose nécessairement le problème de concilier la coopération avec l'autonomie. Il me semble très essentiel qu'une coopération de ce genre dans la défense et dans le commerce de l'empire soit établie afin de créer dans tout l'empire une organisation effective dans ces questions d'importance vitale. D'un autre côté chaque partie de l'empire doit conserver dans tous ses caractères importants l'autonomie dont elle jouit aujourd'hui.

La responsabilité de la défense de l'empire sur les hautes mers, qui est la seule garantie certaine de son existence, et dont le Royaume-Uni s'est chargé, entraîne nécessairement avec elle la responsabilité de guider la politique étrangère. V. que depuis quelques années toutes les grandes nations augmentent énormément leurs forces navales, cette responsabilité effrayante a imposé un fardeau presque impossible à porter aux Îles-Britanniques, qui depuis près de mille ans exercent une influence si profonde sur l'histoire du monde. Ce fardeau est si onéreux que le jour est arrivé où l'existence de l'empire sera en danger si les jeunes et puissantes colonies ne s'unissent pas à la mère patrie pour protéger la paix et l'héritage de tous. Si la Grande-Bretagne cessait de prendre la responsabilité de la défense sur les hautes mers elle serait forcée de se libérer de la responsabilité de guider seule la politique étrangère, associée d'une manière si vitale et si constante à cette défense dans laquelle les colonies participent. On a prétendu dans le passé, et même en ces dernières années, que l'Angleterre ne pouvait pas partager avec ses colonies la responsabilité de la politique étrangère. Dans mon humble opinion, l'attachement à ce principe ne peut avoir qu'un seul résultat, et des plus désastreux. Pendant mon récent voyage en Angleterre, j'ai exposé dans plusieurs circonstances publiques le principe que les grandes colonies autonomes, en prenant part à la défense de l'empire

sur les hautes mers, ont nécessairement, par le fait, droit à partager aussi la responsabilité de sa politique étrangère.

De toutes les déclarations que j'ai faites c'est celle qui a été accueillie avec le plus de chaleur et le plus d'enthousiasme, et il est satisfaisant d'apprendre qu'aujourd'hui non seulement les ministres de Sa Majesté, mais aussi les chefs du parti politique opposé en Angleterre, ont explicitement accepté ce principe, et déclaré qu'il fallait chercher sans délai les moyens d'arriver constitutionnellement à ce but. (Applaudissements.)

Avant d'exposer et expliquer la proposition du Gouvernement, je désire appeler l'attention de la Chambre sur certaines déclarations que je faisais dans cette enceinte il y a exactement deux ans, lorsqu'on m'a demandé quelle politique nous suivrions après notre arrivée au pouvoir. Voici ce que je disais :

“ On pourra, avec raison, nous demander ce que nous ferions de cette grave question si nous étions au pouvoir aujourd'hui. Il me semble que notre devoir est tout tracé; si elle comprend les moyens, l'administration se rendra compte et saura si les circonstances dans lesquelles se trouve en ce moment l'empire sont graves ou non en ce qui a trait à la défense navale. Si nous étions au pouvoir, nous nous efforcerions d'obtenir sur la question une réponse simple et claire, et si cette réponse, basée sur l'assurance du gouvernement de la mère patrie et sur le rapport des experts de l'amirauté, comportait, comme je le pense, la nécessité d'une action prompte et effective de la part de ce pays, je demanderais au Parlement de voter l'aide que les circonstances commanderaient, et faute par le Parlement d'y consentir, j'en appellerais du Parlement au peuple. Quant à savoir, monsieur l'Orateur, si le peuple a le droit d'être consulté dès qu'il s'agit d'une politique engageant l'avenir, cela, pour moi, ne fait pas de doute.

“ Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre, mais j'ai fait de mon mieux. Il y a, je crois, bien des choses à con-

sidérer dans l'étude d'un plan de coopération générale du Canada à la défense de l'empire dans son ensemble. Tout d'abord, et en supposant que le Canada décide de contribuer à la défense de l'empire dans son ensemble, doit-il le faire sans que nous ayons voix dans les conseils impériaux, touchant les décisions à prendre pour la paix ou la guerre dans les diverses parties de l'empire? Cela ne me paraît guère juste et je ne pense pas que le peuple canadien y consentirait volontiers. Et quoi! est-ce que personne de nous, qui représentons ici dans cette Chambre deux cent vingt circonscriptions d'un pays qui va de l'Atlantique au Pacifique, n'aura, sur ces graves questions qui intéressent l'empire en général, la même voix qui est accordée au plus humble contribuable des Iles-Britanniques? Une condition pareille ne tendrait guère, à mon sens, à assurer l'intégrité de l'empire, à encourager la coopération de ses différentes parties. Voilà des questions qu'il serait bon d'étudier sérieusement avant de formuler une politique permanente. Cette politique, une fois bien comprise et clairement expliquée au peuple, le Gouvernement, quel qu'il soit, devrait appeler la population à se prononcer pour approuver ou désapprouver le projet et obéir à ses volontés."

Le Gouvernement actuel a pris les rênes du pouvoir le 10 octobre 1911, et s'est présenté devant le Parlement le 17 novembre suivant. Il est à peine nécessaire de dire qu'il était impossible d'aller en Angleterre ou de consulter l'amirauté d'une façon sérieuse tant que la Chambre siégeait. Peu de temps après la fin de la session j'allai en Angleterre avec quelques-uns de mes collègues, et pendant plusieurs semaines nous pûmes conférer de temps à autre avec le gouvernement impérial, et nous consulter avec les experts de l'amirauté concernant toute la question de la défense navale, et spécialement des besoins actuels et futurs de l'empire. Je désire exprimer ma chaleureuse appréciation de la manière dont j'ai été reçu par le gouvernement de Sa Majesté, qui nous a exposé en toute intimité les grandes questions de politique étrangère et de défense de l'empire, et nous a fourni tous les renseignements à sa dispo-

sition. Certaines parties de ces confidences sont nécessairement d'un caractère très secret et ne peuvent être rendues publiques; mais la Chambre sera mise en possession des parties les plus importantes dans un document qui sera déposé cet après-midi sur ce bureau.

Dans l'exposé des moyens de l'empire anglais à maintenir sur les mers une domination qui est essentielle à sa sûreté et à son existence même, il est clair qu'on ne peut pas s'empêcher de parler des autres forces navales. Toutes les grandes puissances font souvent de ces allusions et comparaisons qui n'impliquent aucune inimitié dans leurs intentions. Le préambule d'une loi navale proposée par un grand empire qui s'est imposé à l'attention du monde en ces dernières années, à cause du développement extraordinairement rapide de ses forces navales, contenait même une mention très distincte de la puissance navale de l'Angleterre.

Je vais maintenant soumettre à cette Chambre les informations que nous a fournies le gouvernement de Sa Majesté. Elles sont contenues dans le mémoire suivant:

Du secrétaire d'Etat des colonies à Son Altesse Royale
le Gouverneur général.

Altesse,—1. J'ai l'honneur de transmettre à Votre Altesse Royale la copie adjointe d'un mémoire se rapportant aux besoins de la défense navale de l'empire.

2. Ce document a été préparé par l'Amirauté d'après les instructions du gouvernement de Sa Majesté en réponse à la demande de M. Borden, et pour être présenté au Parlement du Canada lorsque les ministres canadiens le jugeront nécessaire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

L. HARCOURT.

NOTE

Préparée par l'Amirauté sur la situation navale générale et communiquée au Gouvernement du Canada par le Gouvernement de Sa Majesté.

1. Le premier ministre du Canada a demandé au Gouvernement de Sa Majesté, par l'entremise de l'Amirauté, de préparer un exposé des besoins présents et prochains de la défense navale de l'empire pour être présenté au Parlement du Canada, si les ministres canadiens le jugent à propos.

Les lords commissaires de l'Amirauté sont prêts à s'exécuter et à compléter sous une forme qui puisse être rendue publique, les conversations et communications confidentielles, qui ont été échangées, ou ont eu lieu, entre l'Amirauté et des ministres du Parlement du Dominion, au cours de leur récente visite au Royaume-Uni.

L'Amirauté se rend parfaitement compte de quel important secours matériel, et encore plus moral, le Canada peut lui être dans ses efforts pour maintenir la supériorité de la marine anglaise sur les hautes mers; mais elle juge nécessaire de se défendre du reproché de vouloir exercer, même de la manière la plus indirecte, une pression sur l'opinion publique au Canada, ou de chercher à influencer le Parlement canadien dans une question qui clairement ne regarde que le Canada. (Applaudissements.)

L'Amirauté, dès lors, se borne entièrement à exposer la situation telle qu'elle est: ce sera au Gouvernement et au Parlement canadiens à tirer leurs propres conclusions.

2. Afin de se rendre compte si l'empire britannique est dans les conditions voulues pour maintenir cette supériorité maritime, qui est l'indispensable condition de sa sécurité, il y a lieu évidemment de faire de temps à autre le rapprochement de ces conditions avec celles que présentent les autres grandes

puissances, et pareil rapprochement ne présuppose aucun mauvais dessein, aucune aigreur, à l'égard de quelque autre puissance ou groupe de puissances. A ce point de vue les progrès de la flotte allemande depuis quinze ans forment le caractère le plus saillant de la situation navale à l'heure actuelle. Ces progrès ont été autorisés par cinq lois successives, savoir, les lois de la flotte de 1898, 1900, 1906, 1908 et 1912. Ces lois couvrent une période qui se termine en 1920.

Tandis que, en 1898, la flotte allemande comprenait :

9 cuirassés d'escadre (à l'exclusion des garde-côtes),
3 grands croiseurs,
28 petits croiseurs,
113 torpilleurs et
25,000 hommes

maintenus moyennant une dépense annuelle de 6 millions de livres, la flotte complète de 1920 comprendra :

41 cuirassés d'escadre,
20 croiseurs,
40 petits croiseurs,
144 torpilleurs,
72 sous-marins, et
101,500 hommes,

dont l'entretien annuel est estimé à 23 millions de livres. Ces chiffres, cependant, ne donnent pas pleinement l'idée des progrès réalisés, car la grandeur et le coût des navires ont toujours été en augmentant dans le cours de cette période; et l'Allemagne ne s'est pas contentée d'ajouter à leur nombre, elle a méthodiquement remplacé les navires anciens et de petite dimension, qui formaient chacun une unité de la flotte primitive, par des vaisseaux modernes des plus puissants et des plus dispendieux. Au reste, les crédits inscrits au budget en exécution de la loi complétée ne représentent pas tout le surcroît de dépense strictement imputable sur la marine allemande, car force dépenses dont est grevé le budget de la marine en Angleterre sont soldées d'autre manière en Allemagne; et la marine

allemande comprend une proportion tellement forte de nouveaux navires, que les frais d'entretien et de réparation y figurent pour une somme beaucoup moindre que dans les marines de guerre établies de date ancienne.

3. Le développement de l'effectif de la marine allemande n'a pas été provoqué par le développement de la marine anglaise elle-même. Le gouvernement allemand a déclaré à mainte reprise que sa politique navale n'avait pas été influencée par l'initiative du gouvernement anglais, et les chiffres qui suivent en témoignent éloquemment :

En 1905, la Grande-Bretagne construisait quatre cuirassés, et l'Allemagne, 2.

En 1906, la Grande-Bretagne construisait 3 grands navires, et l'Allemagne augmentait sa flotte de 3.

En 1907, la Grande-Bretagne construisait 3 cuirassés, et l'Allemagne en construisait 3.

En 1908, la Grande-Bretagne construisait 2 autres cuirassés et l'Allemagne ajoutait à sa flotte 4 nouveaux navires.

C'est seulement après que l'Angleterre eut échoué trois années de suite dans ses efforts pour enrayer ou modérer cette ardeur pour les armements maritimes, que l'amirauté, en 1909, résolut, à la suite d'une revue générale de la situation, de prier le parlement de prendre des mesures exceptionnelles en vue de mettre la sécurité de l'empire à l'abri de tous hasards. Cette année-là, la construction de 8 cuirassés fut commencée en Angleterre, et 2 autres furent fournis par la confédération d'Australie et l'Etat de la Nouvelle-Zélande respectivement (applaudissements)— soit un total de 10.

4. Au printemps de la présente année, la cinquième loi de marine de l'Allemagne fut votée par le Reichstag. Ce qu'il y

a surtout de remarquable dans cette loi, ce n'est pas tant l'augmentation de l'effectif des grands navires, tout important que ce soit, mais plutôt le parti plus grand qu'on est à même de tirer des navires de toute catégorie qui seront prêts à marcher de l'avant en toute saison de l'année.

Une troisième escadre de 8 cuirassés d'escadre sera créée et maintenue en activité comme partie de la flotte en service actif. Tandis que, sous l'empire de la loi antérieure, la flotte du service actif comprenait 17 cuirassés d'escadre, 4 croiseurs cuirassés ou de combat, et 12 petits croiseurs, elle se composera dans un avenir rapproché de 25 cuirassés d'escadre, de 8 croiseurs cuirassés ou de combat et de 18 petits croiseurs, et tandis que, au moment actuel, par suite du système de recrutement établi en Allemagne, la flotte allemande est moins complètement mobilisable en hiver qu'en été, elle sera, sous l'effet de cette loi, non seulement augmentée dans son effectif, mais rendue plus facilement utilisable. Quatre-vingt-dix-neuf contre-torpilleurs, au lieu de 66, seront maintenus en service actif, sur un total de 144; 72 nouveaux sous-marins seront construits aux termes de la nouvelle législation, et sur ce nombre on se propose apparemment d'en maintenir 54 avec plein équipage. A un point de vue général, l'effet de la loi sera d'assurer le maintien de près des quatre cinquièmes de toute la flotte allemande en plein armement, c'est-à-dire prête en tout temps à prendre la mer au premier avis.

Un changement et un développement si grands dans l'effectif de la flotte allemande présuppose, bien entendu, d'importantes aditions à son personnel. En 1898, les officiers et marins de la marine allemande formaient un total de 25,000. Aujourd'hui ce total est déjà de 66,000. La nouvelle loi ajoute 15,000 officiers et marins et donnera en 1920 un total de 101,500. Aux termes de la loi, on devra construire trois nouveaux cuirassés, un qu'on mettra sur le chantier l'année prochaine, un autre qui sera commencé en 1916, et deux petits croiseurs à l'égard desquels on n'a pas encore fixé de date. La

date de la mise en chantier du troisième navire de guerre n'est pas encore fixée. On prévoit que ce sera après l'expiration des six années qu'on a en vue. On estime que le surcroît de dépense, en comparaison des estimations antérieures qu'occasionnera cette augmentation dans le nombre des hommes et dans la quantité du matériel s'élèvera pour les prochains six ans à 10,500,000 livres à répartir sur les budgets successifs.

Les faits indiqués ci-dessus ont été portés à la connaissance de la Chambre des communes par le premier lord de l'Amirauté, le 22 juillet 1912.

5. L'effet de la nouvelle loi de la marine allemande est de développer dans une remarquable mesure la force et la facilité de mobilisation de cette marine. Le nombre des navires de guerre et grands cuirassés tenus constamment prêts et en plein armement est porté par la loi de 21, chiffre actuel, à 33, augmentation de 12, soit de 57 p. 100.

La nouvelle flotte comprendra au début à peu près 20 cuirassés et grands croiseurs de l'ancien modèle, mais graduellement, au fur et à mesure de la construction de nouveaux navires, l'effectif réel de la flotte augmentera jusqu'à ne plus comprendre que des vaisseaux de construction récente.

L'effectif complet de la flotte allemande, indiqué dans la loi la plus récente, comprendra cinq escadres de guerre, plus un vaisseau-amiral, soit en tout 41 cuirassés d'escadre, chacune accompagnée par une escadre complète de croiseurs cuirassés ou de combat, y compris de petits croiseurs et des auxiliaires de toute sorte, et aussi de nombreuses flottilles de contre-torpilleurs et sous-marins.

Ce plein développement ne sera réalisé que petit à petit, mais déjà en 1914, deux escadres, suivant les renseignements en la possession de l'amirauté, seront entièrement composées de ce qu'on désigne sous le nom de "dreadnoughts" et la

troisième consistera en bons navires du type "Deutschland" et "Braunschweig", ainsi que de 5 croiseurs cuirassés du type "Dreadnought."

Cette grande flotte n'est pas dispersée sur tous les points du globe en vue de la protection du commerce ou de l'accomplissement des devoirs d'une métropole; au reste, sa composition et son caractère ne s'y prêtent pas. Elle est concentrée et retenue à proximité de l'Allemagne et des côtes d'Angleterre.

Il est opportun de signaler à l'attention l'explicite déclaration des raisons de tactique justifiant l'existence de la flotte allemande aux termes du préambule de la loi de marine de 1900, comme il suit:

"En vue de protéger le commerce intérieur et extérieur de l'Allemagne dans les conditions actuelles, une seule chose suffit, celle-ci: l'Allemagne doit posséder une flotte de combat d'un effectif tel que même la puissance navale la plus redoutable ne puisse, sans mettre sa propre suprématie maritime en danger, engager la lutte avec elle. Dans ce but, il n'est pas d'absolue nécessité que la flotte allemande soit aussi forte que celle de la plus grande puissance navale, car, d'une manière générale, une grande puissance navale ne sera pas en mesure de concentrer toutes ses forces contre nous."

6. Il y a lieu maintenant de prévoir quelle sera la situation en 1915.

EAUX ANGLAISES.

Au printemps de l'année 1915—

La Grande-Bretagne aura 25 cuirassés d'escadre du type "Dreadnought" et 2 du type "Lord-Nelson."

L'Allemagne aura 17 cuirassés d'escadre du type "Dreadnought."

La Grande-Bretagne aura 6 grands croiseurs.

L'Allemagne aura 6 grands croiseurs.

Cette marge maintenue en ce qui regarde les nouveaux navires est sage et modérée. Elle ne pêche pas par l'excès de prudence. Si elle est suffisante pour le moment, c'est que la Grande-Bretagne a une grande supériorité sous le rapport des vaisseaux de ligne, et surtout des croiseurs cuirassés de l'époque antérieure à l'apparition des dreadnoughts.

Sa supériorité de ce fait va constamment diminuer d'année en année, d'une manière absolue, au fur et à mesure que les navires actuels deviendront plus anciens, et d'une manière relative, à cause de la plus grande puissance des navires de construction récente. Ce changement s'opérera avec plus de rapidité si l'Allemagne augmente ou hâte ses constructions nouvelles. Au fur et à mesure que la chose se fera, l'empire britannique devra faire des efforts de plus en plus considérables.

STATION DE LA MÉDITERRANÉE.

Quatre grands croiseurs et quatre croiseurs cuirassés seront nécessaires pour la défense des intérêts anglais dans la Méditerranée, dans le cours des années 1913 et 1914. Dans le cours de cette période, les marines de l'Autriche et de l'Italie vont graduellement augmenter leurs effectifs, et en 1915 chacune possédera une flotte formidable de 4 et 6 cuirassés du type "Dreadnought" respectivement, ainsi que de forts vaisseaux de ligne d'un type antérieur au "Dreadnought", et autres unités, telles que croiseurs, torpilleurs, etc. Il est donc évident qu'en 1915 notre escadre de quatre grands croiseurs et de quatre croiseurs cuirassés ne répondra plus au besoin et qu'il faudra remettre à l'étude toute la question de sa composition.

EAUX EXTÉRIEURES.

Il est devenu nécessaire dans les derniers dix ans de concentrer la flotte pour la plus grande partie dans les eaux anglaises.

En 1902, 160 navires anglais stationnaient dans les mers lointaines, contre 76 aujourd'hui.

7. La suprématie en matière navale peut être de deux sortes, générale ou locale. La suprématie générale en matière navale est assurée lorsqu'on est en mesure de battre et de chasser des mers la flotte ennemie ou coalition de flottes ennemies la plus forte possible. La supériorité locale est assurée lorsqu'on est en mesure de dépêcher en temps opportun, ou de maintenir en permanence, en un point éloigné quelconque, des forces suffisantes pour vaincre l'ennemi ou le maintenir en respect jusqu'à ce qu'un résultat décisif ait été obtenu ailleurs. C'est la suprématie maritime générale de la Grande-Bretagne qui fournit la principale garantie de sécurité pour les intérêts de ces grandes possessions de la couronne, c'est cette supériorité qui depuis des années tient en respect tous ceux qui seraient tentés de porter la main sur elles ou de leur manquer d'égards. (Applaudissements.)

Ici, il y a lieu de tenir compte de la rapide expansion du commerce maritime du Canada, et de l'immense valeur des chargements de marchandises canadiennes constamment à flot dans des navires anglais ou canadiens. Si l'on en croit les chiffres fournis par notre département du Commerce à la conférence impériale en 1911, la valeur annuelle du commerce d'outre-mer du Dominion canadien s'élevait, en 1909-1910, à non moins de 72 millions de livres; le tonnage des navires canadiens était de 718,000 tonneaux, et continue d'augmenter. Pour la protection de tout ce commerce, sur quelque point qu'il se porte des mers les plus lointaines, ainsi que pour le maintien de ses communications à la fois avec l'Europe et l'Asie, le Canada compte et a toujours compté sur la marine impériale, sans contribution ou dépense correspondante.

En outre, à l'heure actuelle, et dans un avenir prochain, la Grande-Bretagne est toujours en mesure, au moyen de dispositions spéciales et par la mobilisation d'une partie des

réserves, de dépêcher, sans trop courir de risques chez elle une redoutable flotte de navires de guerre et de croiseurs, pour se joindre à la marine royale australienne et aux escadres anglaises de Chine et du Pacifique pour la défense de la Colonie-Anglaise, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Et ces populations sont aussi protégées, leurs intérêts sont sauvegardés par la puissance et l'autorité de la Grande-Bretagne, tant que sa force navale demeure intacte.

8. Cette puissance tant absolue que relative deviendra moindre à mesure non seulement que s'accroîtra la flotte allemande, mais que d'autres et nombreux pays, simultanément, construiront de grands navires de guerre modernes.

Pendant que, cette année, la Grande-Bretagne possède 18 navires du type des "Dreadnoughts" contre 19 de ce même type possédés par les autres puissances européennes, et qu'elle en possèdera, en 1913, 24 contre 21, la proportion en 1914 sera de 31 à 33, et, en 1915, de 35 à 51.

L'existence de nombreuses marines comprenant toutes des vaisseaux de premier ordre, demande que l'on en tienne compte pour son effet sur la possibilité de combinaisons adverses qui se formeraient soudainement. Une supériorité plus grande à l'intérieur redonnerait, entre autres choses, une plus grande liberté de mouvement aux escadres britanniques sur toutes les mers et augmenterait directement la sécurité des colonies autonomes.

Tout ce qui augmente notre supériorité relative en fait de navires du dernier modèle diminue l'effort à soutenir et augmente notre sécurité en même temps que nos chances de n'être pas molestés. (Applaudissements.)

9. Quelque décision que prenne le Canada dans la présente occurrence, la Grande-Bretagne ne manquera, dans au-

cune circonstance, à son devoir envers ses possessions d'outre-mer. (Vifs applaudissements, quelques-uns de la gauche.)

Elle a jusqu'à présent réussi à tenir tête, seule et sans aide, aux plus formidables coalitions, et, par une sage politique et d'énergiques efforts, elle est encore capable de veiller aux intérêts vitaux de l'empire et de les défendre. (Applaudissements.)

L'Amirauté est sûre que le Gouvernement de Sa Majesté n'hésitera point à demander à la Chambre des communes les fonds que les circonstances de chaque année peuvent requérir. Mais l'aide que le Canada pourrait donner à l'heure actuelle ne doit pas se borner à de l'argent ou à des vaisseaux. Tout acte du Canada tendant à accroître la force et l'activité de la marine impériale, et à augmenter par là notre sécurité commune, serait partout reconnu comme un indice très significatif de la solidité de l'empire et de l'intention, à nouveau exprimée, des colonies autonomes de prendre part au maintien de son intégrité. (Vifs applaudissements.)

10. Le premier ministre du Canada ayant demandé sous quelle forme une aide immédiate de sa part serait la plus effective, nous n'avons aucune hésitation à répondre, après une étude prolongée de toutes les circonstances, qu'il est à désirer que cette aide prévoie la construction d'un certain nombre des plus grands et des plus forts navires de guerre que la science puisse bâtir ou que l'argent puisse procurer." (Applaudissements prolongés.)

Dans ce vingtième siècle de l'ère chrétienne, dans ce siècle qui se vante de sa civilisation, la tendance croissante des peuples à s'armer les uns contre les autres n'est pas seulement regrettable, mais elle est affligeante et inquiétante. Puisse le jour être proche où les différends entre nations se régleront par un recours à un tribunal établi du consentement de chacune d'elles, et constitué de façon que ses décrets commandent infailliblement le respect et l'obéissance. Toutefois, si la guerre est encore l'arbitre suprême entre les peuples, n'ou-

blions jamais, nous à qui a été confié le soin de ce vaste
tage, que nous sommes les gardiens de sa sécurité. (Vifs ap-
plaudissements.)

Les Canadiens comprennent-ils suffisamment la différence
qui existe entre les dangers qui menacent notre empire
mer et ceux de toute autre nation? Les armées de l'Europe
continentale comptent leurs hommes par millions et nos
milliers. Elles sont excellemment équipées et organisées.

La population tout entière a été militairement dressée
et chacun de ces pays est absolument à l'abri d'une invasion
de la Grande-Bretagne, qui ne pourrait y expédier au plus
que cent à cent cinquante mille hommes. Une pareille armée
serait surpassée en nombre dans la proportion de vingt à un
par n'importe laquelle des grandes puissances européennes.
L'empire britannique n'a jamais été une grande puissance
terrestre, et, dans le passé comme dans le présent, elle a basé
sa sécurité presque entièrement sur la valeur de sa marine.
Un grand échec sur les hautes mers rendrait les Iles-Britanniques
ou n'importe laquelle des colonies autonomes sujettes à une
invasion par quelque grande puissance militaire. La perte de
la Grande-Bretagne d'une bataille décisive annihilerait en fait
le Royaume-Uni; elle ébranlerait l'empire britannique
jusqu'à ses fondements et elle modifierait profondément
la destinée des parties qui la composent. Les avantages
qu'elle gagnerait la Grande-Bretagne en détruisant les forces navales
de quelque autre puissance seraient nuls, sauf en ce que
le résultat assurerait la sécurité de l'empire.

D'un autre côté, il n'est à peu près aucune limite aux
prévisions que pourraient nourrir les autres puissances si
la flotte anglaise était une fois détruite ou mise hors de service.
Il y a de graves raisons de s'inquiéter pour le jour où la supré-
matie morale de l'empire semblera sur le point d'être détruite
avec succès. (Applaudissements.)

Le fait saillant qui arrête notre attention dans un examen
de la situation actuelle des forces navales britanniques est
celui-ci. Il y a douze ans, la marine et le drapeau de l'Angleterre

terre prédominaient sur toutes les mers du globe et le long des côtes de tous les continents. Aujourd'hui, ils ne prédominent nulle part ailleurs que dans la mer du Nord. La suprême obligation d'assurer sa sécurité dans ses propres eaux, la Grande-Bretagne la remplit en retirant de toutes les parties du monde ou en réduisant ses escadres, et par la concentration dans le voisinage des Iles-Britanniques de presque toutes ses forces navales effectives.

En 1902, il y avait dans la Méditerranée cinquante-cinq navires de guerre anglais. Il y en a aujourd'hui dix-neuf. Il y en avait quatorze dans les eaux de l'Amérique du Nord et dans celles des Antilles; il n'en reste plus que trois. Sur la côte sud-est de l'Afrique du Sud, il y en avait trois; il en reste un aujourd'hui. Il y en avait seize au Cap-de-Bonne-Espérance; aujourd'hui, il y en a huit. Dans le Pacifique, il y en avait huit; il n'en reste que deux. Il y en avait quarante-deux dans les eaux chinoises; il y en a trente et un maintenant. En Australie, douze; aujourd'hui, huit. Aux Indes orientales, dix; aujourd'hui, neuf. Au total, il y avait, en 1902, cent soixante navires dans les eaux de l'étranger et des colonies contre soixante-seize aujourd'hui.

Ne vous figurez pas que ceci ait été fait au moyen d'une réduction de la dépense; car c'est le contraire qui a eu lieu. La dépense totale de la Grande-Bretagne pour sa marine en 1902 était inférieure à 152 millions; pour le présent exercice, elle dépassera 220 millions. Pourquoi donc les forces navales de l'empire ont-elles été à ce point réduites dans le monde entier si en même temps la dépense a presque doublé? Simple-ment parce que la force croissante des autres marines, et de la marine allemande en particulier, a obligé la Grande-Bretagne, non seulement à augmenter sa flotte, mais à la concentrer dans le voisinage des Iles-Britanniques; et il va sans dire que, dans les eaux nationales, il y a eu une importante augmentation de force. Bref, le besoin de faire face à une situation modifiée a été si pressant et si incessant qu'en dépit d'une dépense con-

sidérablement accrue, en dépit de tous les efforts possibles. L'amirauté s'est vue contrainte, par la force des circonstances à retirer ou à diminuer, dans le monde entier, des flottes qui au moment du danger, sauvegardaient la sécurité et l'intégrité des colonies et qui, en temps de paix, étaient le symbole vivant et visible du lien qui unit tous les sujets de la couronne. (Applaudissements.)

Il n'est ni nécessaire ni désirable ici de débattre ou discuter la probabilité ou l'imminence d'une guerre. Le réel motif d'agir ou de nous abstenir est cette absolue sécurité présente ou absente. Nous ne pouvons nous contenter de rien moins, car le risque est trop grand. Il ne faudrait jamais oublier qu'il n'est pas besoin d'une guerre, d'un coup de fusil tiré ou d'un coup frappé pour que disparaisse notre suprématie navale et avec elle la seule garantie qu'aie l'empire de continuer à exister. Je désire particulièrement appuyer sur cette considération; car l'histoire de tous les temps et surtout l'histoire des temps modernes nous avertit, par des faits graves et nombreux, que le dénouement des grandes aventures peut être déterminé et l'est souvent non pas par une guerre se terminant par la victoire ou par la défaite, mais par le simple fait d'une supériorité navale ou militaire bien établie et sur laquelle on ne peut se méprendre. (Applaudissements.)

Le fait de routes commerciales, indispensables à la continuité de l'empire, insuffisamment défendues et insuffisamment protégées, par suite de la nécessaire concentration de ses forces navales dans les eaux domestiques, est extrêmement grave et toujours alarmant. Cette année même, on a retiré de la méditerranée des navires stationnés à Malte pour les amener à Gibraltar, d'où il sera plus facile de les faire venir au besoin dans les eaux anglaises.

Pour la même raison, la flotte de l'Atlantique stationnée à Gibraltar a été ramenée dans le voisinage des Iles-Britanniques. Dans de pareilles conditions, le drapeau anglais ne prédomine plus dans la Méditerranée, et il sera impossible, no-

possibles, onstances, lottes qui, l'intégrité le vivant ouronne.

obstant tous les efforts de l'empire, de regagner, avant 1915 ou 1916, la forte position qui lui est nécessaire sur cette importante route. L'Autriche-Hongrie, avec seulement 140 milles de littoral et sans colonie aucune, crée dans la Méditerranée une formidable flotte de dreadnoughts qui atteindra son plein développement d'ici à trois ans. Elle sera appuyée par de forts navires du type qui a précédé les dreadnoughts, par des croiseurs, des torpilleurs et autres bâtiments auxiliaires. La flotte de l'Italie dans les mêmes eaux sera encore plus puissante et plus formidable.

Le retrait de navires anglais de tant de mers pour les concentrer dans les eaux domestiques a été nécessaire, mais il est malheureux.

Jadis notre marine de guerre dominait sur toutes les mers, et le pavillon blanc était le symbole de notre empire des mers. L'heure n'est-elle pas venue de restaurer l'ancien ordre de choses? Sur nos propres côtes, tant de l'Atlantique que du Pacifique, stationnaient, il y a douze ans à peine, de puissantes escadres. Aujourd'hui le pavillon est disparu du littoral des deux mers. Grâce à l'aide projetée, m'assure-t-on, on pourra prendre les mesures voulues pour que, sans aller au devant du désastre dans la mère patrie, on établisse une bonne flotte de cuirassés et de croiseurs sur le Pacifique, et qu'une puissante escadre visite périodiquement notre littoral de l'Atlantique et affirme de nouveau notre suprématie maritime le long de ces côtes.

Je n'oublie point, toutefois, que c'est la suprématie maritime de l'empire en général qui est la principale sauvegarde des dominions d'outre-mer. Le cuirassé de la Nouvelle-Zélande est rangé en ligne avec les autres bâtiments de guerre britanniques dans la mer du Nord, parce que c'est en protégeant le cœur même de l'empire qu'on sauvegarde le mieux les intérêts de la Nouvelle-Zélande. (Vifs applaudissements.)

En présentant nos propositions, il est bon de rappeler nous ne nous engageons nullement à l'établissement d'un système de contributions régulières et périodiques. Je suis toujours à la résolution adoptée par cette Chambre en 1871, déclarant que le paiement de pareille contribution ne saurait être la meilleure solution du problème de la défense. (Quelques applaudissements de la gauche.)

D'après les renseignements que j'ai donnés à cette Chambre, la situation, à mon avis, est assez grave pour provoquer une initiative immédiate. Nous avons demandé au gouvernement de Sa Majesté sous quelle forme il serait préférable d'accorder une aide provisoire et immédiate, en ce moment. La réponse a été donnée sans hésitation et sans ambages, je vais la répéter :

« Nous n'hésitons nullement à répondre après mûre étude de tous les faits, qu'il est désirable que pareille aide stipulée dans la construction d'un certain nombre des plus puissants vaisseaux de guerre que la science puisse construire ou l'argent procure soit accordée. (Vifs applaudissements.)

Après être allés aux renseignements auprès de l'amiral sur le coût de pareil bâtiment de guerre, on nous a informé que le coût serait approximativement de 2,350,000 livres sterling, compris l'armement et le magasin.

Le coût global de trois pareils bâtiments de guerre, qu'une fois lancés figureront parmi les plus puissants du monde, atteindra approximativement \$35,000,000, et nous demandons au peuple canadien, par l'entremise de son Parlement, d'accorder cette somme à Sa Majesté le roi de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des dominions d'outre-mer, et cela afin d'accroître l'effectif des forces navales de l'empire, protéger nos côtes et notre commerce maritime et assurer la sécurité de l'héritage commun à tous ceux qui doivent fidélité au roi. (Applaudissements.)

Ces bâtiments de guerre seront à la disposition de Sa Majesté le roi pour la commune défense de l'empire. C'est à la marine militaire royale qu'incombe le soin de leur entretien.

et de leur direction, et nous possédons l'assurance que si un jour à venir, le peuple canadien veut établir une unité canadienne de la marine de guerre royale, le Gouvernement fédéral pourra rappeler ces bâtiments pour qu'ils fassent partie de cette unité, et le cas échéant, c'est sur le Gouvernement canadien que retomberaient les frais de leur entretien et non pas sur la Grande-Bretagne. (Applaudissements.)

En pareilles circonstances il faudrait nécessairement signifier avis de tel rappel dans un délai légitime; et en réalité le Canada ne saurait ni désirer ni suggérer le retrait soudain d'un si puissant contingent d'un important théâtre où les forces navales de l'empire pourraient se trouver exposées à quelque attaque grave et soudaine. Au demeurant, j'ai l'assurance qu'on prendra les dispositions voulues pour mettre les Canadiens en lieu de servir comme officiers sur ces navires. (Applaudissements.)

Je ne veux nullement ici faire de polémique, mais qu'on me permette un mot au sujet de l'organisation navale de la Grande-Bretagne. Evidemment, il serait impossible de faire une étude approfondie de pareille organisation en quelques semaines, ou même en quelques mois; mais depuis quelques années, et surtout l'été dernier, j'ai pu m'éclairer sur ses méthodes, sa nature, la valeur de cette organisation et je puis légitimement conclure de cet examen que c'est l'organisation la plus complète et la plus puissante qui soit au monde. (Applaudissements.)

Il est certaines propositions que je me contente d'indiquer en passant; entre autres, on voudrait créer une grande organisation navale au Canada. A mon humble avis, il faudrait un quart de siècle ou même un demi-siècle pour créer ici une marine militaire d'une certaine valeur. Et même elle ne remplacerait que fort imparfaitement cette magnifique organisation que possède déjà l'empire, fruit du travail de plusieurs siècles de recherches minutieuses et d'efforts inlassables. Qu'est-il besoin d'entreprendre cette tâche périlleuse, cette coûteuse expérience d'une marine militaire réservée spécialement au

Canada, alors qu'à de justes conditions, parfaitement compatibles avec notre honneur et notre dignité nationales, il nous est possible de participer, à notre gré, à la défense navale, et cela en coopérant avec l'organisation navale de l'empire, et ainsi pleinement bénéficiant des effectifs et des ressources de la disposition du Canada?

Où ces bâtiments de guerre se construiront-ils? Ils se construiront sous la surveillance de l'amirauté du Royaume-Uni, et cela pour la bonne raison qu'il n'existe pas au Canada de facilités pour de pareilles constructions.

Les chantiers maritimes dont on a besoin pour la construction d'un dreadnought sont gigantesques, et il serait impossible actuellement de suffire à l'entretien de semblables arsenaux au Canada. Dans tous les cas, la coque seule pourrait être construite dans notre pays, car la machinerie, le blindage et les canons devraient être nécessairement manufacturés ou fabriqués en Angleterre. La dépense supplémentaire qu'impliquerait la construction au Canada serait d'environ \$12,000,000 pour les trois navires et il serait impossible d'estimer le retard qui en découlerait. Personne n'est plus désireux que moi d'aider au développement des chantiers de construction maritime au Canada, mais nous ne pouvons pas, pour aucune considération économique ou commerciale, commencer par la construction des dreadnoughts; nous ne pourrions du reste pas le faire au moment où ces navires sont de construction urgente et doivent être lancés au plus tard dans deux ou trois ans pour donner à l'empire l'appui dont peut dépendre son existence future. D'après moi, le développement de l'industrie des constructions maritimes doit, pour réussir au Canada, commencer par des entreprises modestes et pratiques.

J'ai discuté ce sujet avec l'Amirauté, et elle comprend parfaitement qu'il n'est pas avantageux à l'empire de concentrer dans le Royaume-Uni tous les chantiers maritimes. Je suis sûr, par conséquent, que l'Amirauté est prête à donner tout

prochainement des ordres pour la construction au Canada de petits croiseurs, de bateaux-citernes et autres navires auxiliaires de différentes sortes. L'outillage nécessaire est peu de chose comparativement à ce qu'exige la construction d'un dreadnought, et une pareille entreprise aurait, à un point de vue pratique, une base plus sûre et plus durable. Afin d'encourager une industrie si importante et si utile, nous avons exprimé notre intention de nous charger, pour un temps du moins, d'une partie des frais ainsi accrus. (Applaudissements.)

Avec le développement des chantiers maritimes, je ne serais pas surpris de voir s'établir au Canada des usines d'un ordre élevé, où l'art de l'ingénieur s'exercera à la production d'articles que nous importons aujourd'hui et qui ne se fabriquent pas encore chez nous. C'est pourquoi, bien que la somme que nous projetons de consacrer à l'aide nécessaire par les besoins impérieux du moment doive être dépensée en Angleterre, nous croyons cependant que cet acte de notre part aura pour effet, dans les conditions que j'ai énoncées, de développer d'une façon très marquée plus d'une industrie au Canada, et même qu'à un point de vue purement économique et matériel, cet acte se recommande de bien des manières. (Applaudissements.)

Ces bâtiments de guerre seront une aide apportée par le peuple canadien à Sa Majesté le roi, comme gage de sa bien ferme détermination de coopérer au maintien de l'intégrité de l'empire et à repousser tout danger qui pourrait menacer sa sécurité. Il était souverainement convenable que cette circonstance favorable se présentât au moment où la couronne est représentée au Canada par Son Altesse Royale le Gouverneur général qui a rendu de si précieux et éminents services à l'Etat et prend un si profond et si vif intérêt à tout ce qui touche au bien-être et à la sécurité de chaque partie des dominions de Sa Majesté. Le Canada envoie ces vaisseaux se ranger en ligne de bataille pour l'empire, à côté de ceux de la mère patrie, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ces bâtiments de guerre seront les trois plus puissants navires de guerre du monde et ils porteront des noms empruntés à l'histoire du

Canada. Ainsi, tout Canadien qui verra ces navires ou lira la description saura que c'est un don auquel il a participé et que, par leur présence dans la ligne de bataille de l'empire, il a directement pris part au maintien de la sécurité de l'empire.

Nulle nation moderne possédant un important commerce maritime ne saurait négliger son intérêt sur les mers. A Dieu ne plaise que, dans ce pays-ci, nous cherchions à favoriser ou à encourager les tendances militaristes ou l'esprit d'agression. Jamais l'empire britannique n'entreprendra une guerre ou ne se livrera à l'agression, et certes toutes les influences du Canada se rangeraient de concert contre pareille entreprise; mais, on le sait, depuis cinquante ans la guerre a souvent éclaté à l'improviste, comme un coup de foudre par un ciel serein, et la puissance, l'influence, la destinée de plusieurs nations en ont ressenti le profond contre-coup. Une guerre maritime surtout peut éclater soudain, car ces tous-puissants engins de guerre sont toujours prêts pour la bataille. La sécurité, l'existence même de l'empire dépendent de sa puissance maritime. Si jamais il nous faut abdiquer l'empire des mers, il est possible que cela arrive sans guerre, mais en présence d'une force écrasante; alors les artères de l'empire cesseront de battre, le sang cessera de couler dans ses veines et ce sera la dissolution à bref délai.

Mais pourquoi négliger un devoir qui s'impose à nous? En advenant qu'un irréparable désastre s'ensuive, quelle serait notre destinée future? Evidemment, ou bien nous deviendrions une nation indépendante, ou bien une importante section de la république voisine. Quelles seraient alors nos responsabilités et quel fardeau retomberait sur nos épaules, pour nous assurer sur la haute mer une protection bien inférieure en puissance et en valeur à celle dont nous jouissons aujourd'hui? Voici, par exemple, une nation qui, par le territoire, les ressources, la population et la richesse peut facilement soutenir la comparaison avec le Canada. Le budget naval de l'Argentine, pour les quatre années de 1909 à 1912 inclusivement, a atteint le

chiffre de \$35,000,000. En outre, le parlement de l'Argentine, pour ces quatre années, a voté plus de \$40,000,000 affectés à certaines dépenses spéciales de l'armée et de la marine militaire. La statistique à notre disposition ne permet pas de préciser le chiffre de la dépense affectée aux usages de la marine militaire sur cette dernière somme; mais la plus forte partie, paraît-il, a été consacrée aux constructions navales. On peut sans crainte affirmer que, depuis quatre ans, le budget naval de l'Argentine a oscillé entre soixante-cinq et soixante-dix millions.

Le budget militaire et naval des Etats-Unis comprend une dépense globale de \$250,000,000 à \$300,000,000, soit \$2.75 par tête d'habitant. Une dépense similaire pour le Canada se résumerait à un budget de \$20,000,000 ou \$25,000,000, soit pour la même période quatre-vingt ou cent millions.

Il est évident que l'aide que nous nous proposons de fournir en ce moment est modérée et raisonnable. Pendant quarante-cinq ans, sous le régime de la Confédération, nous avons joui de la protection de la flotte britannique, sans qu'il nous en ait coûté un seul dollar, et j'en suis fermement convaincu, en faisant librement l'offre de cette aide par l'entremise de son Parlement, le peuple canadien obéit au sentiment du respect de soi-même. (Vifs applaudissements.)

Dans la mesure où la statistique officielle peut nous éclairer, la dépense effectuée par l'Angleterre au XIXe siècle, pour la défense militaire et navale des provinces dont se compose aujourd'hui le Canada, atteint le chiffre de \$400,000,000.

Même depuis l'inauguration de la Confédération et depuis que le Canada a atteint la situation d'un grand dominion, la dépense effectuée par la Grande-Bretagne pour la défense navale et militaire du Canada dépasse de beaucoup la somme que nous demandons aujourd'hui au Parlement de voter. De 1870 à 1890, le coût proportionnel des escadres de l'Atlantique-Nord chargées de la protection de nos côtes a oscillé entre \$125,000,000 et \$150,000,000. De 1853 à 1903, la dépense

effectuée par la Grande-Bretagne pour la défense militaire Canada a presque atteint le chiffre de cent millions de dollars.

La protection du drapeau et le prestige de l'empire ont-ils eu quelque importance pour nous durant toute cette période de temps? Les exemples se présentent en foule à mon esprit. Au milieu des désordres qui avaient éclaté dans un pays lointain, un citoyen canadien fut arrêté sans cause valable et reçut cinquante coups de fouet. On en appela à la Grande-Bretagne et qu'en résulta-t-il? On fit publiquement des excuses à ce Canadien et il reçut cinquante livres pour chaque coup de fouet. En temps d'émeute et en plein règne de terreur dans une ville étrangère, une communauté religieuse catholique demeurait dans la plus grande sécurité: "Ne craignez-vous donc pas, lui demande-t-on? Mais non, répond-on sans la moindre hésitation, l'Union-Jack flotte sur nos têtes. (Applaudissements.)

J'ai fait allusion à la difficulté qui se présente de trouver une base acceptable qui permettrait aux grandes colonies de recevoir et de revendiquer, en retour de leur coopération à la défense de la mère patrie, une voix proportionnelle dans la gestion et la direction de la politique étrangère. Quand nous avons siégé dans le comité de la défense impériale avec les ministres anglais, nous avons étudié ces deux sujets de très près.

Ce comité est constitué d'une façon très curieuse, mais d'après moi il rend de grands services. Il est composé du premier ministre d'Angleterre et des personnes qu'il veut convoquer pour en faire partie. En réalité tous les membres du cabinet assistent de temps en temps aux délibérations et habituellement les ministres les plus importants sont présents. De plus les experts navals et militaires et les fonctionnaires techniques des départements intéressés sont à la disposition du comité.

Une très grande partie des travaux du comité est accomplie par des sous-comités souvent composés en partie de personnes qui ne sont pas membres du comité général lui-même.

mais qui sont désignées en raison de leur connaissance spéciale des sujets à étudier et qui doivent faire l'objet d'un rapport. La somme de travail qui a été accomplie de cette manière, depuis cinq ou six ans en particulier, est surprenante, et je ne doute pas qu'elle ait contribué largement, à l'honneur du danger, à la sécurité de tout l'empire. Au point de vue technique ou constitutionnel, le comité n'est pas responsable à la Chambre des communes et dès lors il n'est pas supposé s'occuper de politique. Comme un si grand nombre de membres importants du cabinet sont invités à faire partie du comité, ses conclusions sont ordinairement acceptées par le ministère et, partant, sont accueillies à la Chambre des communes avec l'appui de la majorité. Si le comité n'a aucune influence sur la politique et ne pourrait même pas en avoir, parce qu'il n'est pas responsable envers le Parlement, il est de toute nécessité obligé d'étudier constamment la politique et les relations étrangères pour la raison toute naturelle que la défense, et spécialement la défense navale, est inséparablement liée à une telle étude.

J'ai reçu l'assurance du gouvernement de Sa Majesté, qu'en attendant la solution définitive de la question des voix et de l'influence, il consentirait avec plaisir à la présence à Londres d'un ministre canadien pendant toute ou partie de l'année. Ce ministre serait convoqué régulièrement à chacune des réunions du comité de la défense impériale et il serait considéré comme un de ses membres permanents. Aucune démarche importante de la politique étrangère ne serait entreprise sans consulter ce représentant du Canada. Cela paraît être un pas important fait en avant en ce qui concerne nous-mêmes et le Royaume-Uni. Cela nous donnerait la possibilité d'être consultés et, par conséquent, cela nous procurerait une influence que nous n'avons pas possédée jusqu'à ce jour.

Les conclusions et les déclarations de la Grande-Bretagne en ce qui concerne les relations étrangères ne pourraient pas manquer d'acquiescer une nouvelle force si l'on savait que la consultation et la coopération avec les colonies anglaises sont devenues une réalité. (Applaudissements.)

Aucun esprit réfléchi ne peut manquer de reconnaître que des questions très complexes et très difficiles à résoudre présentent à ceux qui croient que nous devons trouver une base de coopération permanente dans la défense navale et que la base doit accorder aux colonies d'outre-mer la direction politique étrangère.

Il eût été inutile de s'attendre, et en réalité nous ne sommes pas attendu à obtenir, dans l'espace des quelques semaines qui ont été à notre disposition l'été dernier, une solution définitive de ce problème qui est aussi intéressant et compliqué, qui touche de très près à la destinée future de l'empire et dont l'importance est plus grave encore pour les Iles-Britanniques que pour le Canada. Mais je conçois qu'il n'est pas impossible de le résoudre, et quelle que soit la difficulté de la tâche, ce n'est pas le rôle de la sagesse ni de la science politiques de l'esquiver. Nous adressons donc aux hommes d'Etat d'Angleterre l'invitation d'étudier avec nous le problème réel de la vie impériale. (Applaudissements.)

Les dix ou vingt années qui vont suivre seront fertiles en grands résultats pour l'empire et il est absolument important que des questions de politique purement intérieure, quelque en soit l'urgence, n'empêchent aucun de nous de s'élever à la hauteur de cette grande discussion. Mais aujourd'hui, au moment où les nuages s'appesantissent, quand nous entendons les grondements du tonnerre lointain et que nous voyons les éclairs briller à l'horizon, nous ne pouvons pas et nous ne voulons pas attendre que la tempête qui nous menace ait éclaté en fureur sur nous et ait causé de violents désastres. La mère patrie, non pas seulement pour elle, mais pour nous aussi, soutient absolument sans aide le fardeau de la vie de l'empire et elle fait face aux nécessités écrasantes de la vie nationale.

Dans le besoin pressant qu'elle éprouve, nous arrivons à son aide en lui apportant notre meilleur secours comme témoignage de notre détermination de protéger et d'assurer la sécurité et l'intégrité de l'empire et de notre résolution de défendre et sur mer et sur terre, notre drapeau, notre honneur et notre héritage. (Vifs applaudissements.)

comprendre
à résoudre se
ouver une base
et que cette
rection de la

nous ne nous
quelques se-
er, une solu-
éressant que
e future de
re pour les
onçois qu'il
soit la diffi-
se ni de la
donc aux
avec nous
ments.)

nt fertiles
ent impor-
ure, quelle
s'élever à
rd'hui, au
entendons
oyons les
s ne vou-
it éclatée
La mère
us aussi,
l'empire
ionale.

rivons à
e témoi-
la sécu-
éfendre,
et notre



